

## Mutuelle communale : les permanences sont ouvertes

Saint-Jean-de-Linières - 16 Octobre



La réunion d'information a suscité l'intérêt du public liniérois présent. |

La réunion d'information *Ma commune, ma santé*, organisée par la municipalité, mercredi dernier, à l'espace Galilée, a attiré une trentaine de Liniérois, avides d'en savoir plus sur la convention de partenariat associatif signée entre la mairie et l'association Actiom.

Rappelons que dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, les nouvelles réglementations impacteront en 2016 les prestations et les cotisations des contrats de santé. Ces nouveaux contrats responsables devront, en effet, tenir compte des hausses des prestations à verser, du déremboursement de la Sécurité sociale, et du vieillissement de la population. **« Du fait que les entreprises devront proposer une mutuelle complémentaire à leurs salariés, il y aura moins de cotisants individuels, souligne Isabelle Le Gall, adjointe à la vie sociale et culturelle. Des augmentations importantes des cotisations sont déjà annoncées ! »**

Le concept de l'association Actiom est donc de proposer, à tous les administrés, des contrats de santé mutualisés non éligibles à un contrat de groupe, disponibles sur l'ensemble du territoire et relayés par les mairies, via les CCAS-CIAS (centre communal ou intercommunal d'actions sociales). **« Ainsi, en préférant un contrat collectif mutualisé à un contrat individuel classique, le retour aux soins de santé sera favorisé pour ceux qui, par manque de moyens, en font l'économie et générera un gain en pouvoir d'achat avec une réelle économie. »**

Cette offre est éligible ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé). **« Cela signifie qu'une aide au financement de sa mutuelle santé est possible pour les personnes dont les ressources sont faibles, mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la Couverture maladie universelle (CMU). »**

Dès à présent, des permanences sont assurées auprès de la population pour réaliser une étude de chaque situation personnelle.

**Vendredi 16 octobre, et mercredi 21 octobre** : permanences ouvertes à tous les Liniérois, sur inscription à la mairie, au 02 41 39 70 83.